



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

praticiens hospitaliers

Question écrite n° 57849

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la nécessité d'appliquer un repos de sécurité pour les professions médicales. Le système actuel conduit à un enchaînement des nuits de garde et des journées de travail pour tous les médecins. Aussi, il lui demande, afin d'améliorer les conditions de travail et de garantir aux patients des soins délivrés dans de bonnes conditions, si une réforme sur ce sujet est envisageable.

Texte de la réponse

En réponse à la question de l'honorable parlementaire, il est indiqué que les modalités de la mise en place du repos de sécurité dans les établissements de soins sont actuellement en cours de négociation avec les organisations représentatives de praticiens hospitaliers en application du protocole d'accord signé le 13 mars 2000. Le texte d'application en préparation a fait l'objet de cinq réunions de concertation avec les signataires de ce protocole et de nombreux échanges avec eux. Ce texte impliquera des modifications significatives de l'organisation hospitalière et de la gestion des effectifs médicaux. A l'issue d'une dernière réunion de finalisation qui s'est déroulée le 10 janvier 2001, ce texte est aujourd'hui prêt et sa parution interviendra dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57849

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 921

Réponse publiée le : 19 mars 2001, page 1720